



GUIDE DE RÉFLEXION

ÉLECTIONS MUNICIPALES



LES PERSONNES AÎNÉES, DES MEMBRES ACTIFS DES MUNICIPALITÉS

Comment intervenir auprès des acteurs municipaux pour que les besoins des aînés ne soient pas mis de côté?

L'AQDR nationale a mis sur pied ce guide de réflexion pour outiller les personnes aînées à débattre de leurs besoins dans le milieu municipal et de se questionner sur la place que le milieu municipal leur accorde.

Afin de sensibiliser les acteurs municipaux à la réalité des personnes aînées, l'AQDR propose des pistes de solutions pour intégrer davantage les personnes aînées dans la vie active des municipalités.



POUR VOUS GUIDER DANS VOS **ACTIONS** DE MOBILISATION AUPRÈS DE VOS **INSTANCES MUNICIPALES...**

Dans le présent document, vous retrouverez des recommandations que vous pourrez adapter à votre réalité et présenter aux divers candidats de votre municipalité. Avec ce document, l'AQDR souhaite offrir un outil complet permettant aux personnes aînées de prendre la parole plus facilement et de faire connaître leurs attentes et besoins.

Les RECOMMANDATIONS que vous trouverez dans le présent document sont divisées en quatre grands thèmes :



Le logement



Le transport



L'aménagement
des espaces publics



Les enjeux
sociaux

Vous trouverez dans les prochaines pages des recommandations en lien avec chacun des thèmes. Nous encourageons les membres de l'AQDR à partager les recommandations qui les touchent le plus auprès de leurs instances municipales. Nous laissons aussi une grande place à nos membres afin que ceux-ci adaptent les recommandations à leur réalité.

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS

Les acteurs municipaux sont rarement sollicités lorsque vient le temps de réfléchir à la place de nos aînés dans la société. Pourtant, les municipalités ont des capacités décisionnelles et financières leur permettant de faire la différence dans la vie de bien des aînés qui vivent sur le territoire.

Les quatre thèmes que l'AQDR propose dans ce document sont directement pensés en fonction des champs de compétences des municipalités. Certains de ces champs de compétences sont partagés avec le gouvernement provincial et fédéral. En sachant que les discussions sont plus faciles entre les différents paliers de gouvernement qu'entre un particulier et le gouvernement, les acteurs municipaux deviennent de véritables alliés dans votre engagement à faire changer les choses.

LES COMPÉTENCES MUNICIPALES¹

- 1 La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;
- 2 Le développement économique local, dans la mesure prévue au chapitre III;
- 3 La production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication (aménagement du territoire);
- 4 L'environnement;
- 5 La salubrité;
- 6 Les nuisances;
- 7 La sécurité;
- 8 Le transport;
- 9 Le logement

¹ Loi sur les compétences municipales, legisquebec.gouv.qc.ca



LE LOGEMENT

Les personnes aînées souhaitent pouvoir vieillir au sein de leur communauté, et ce, tant qu'ils en sont capables. Les municipalités ont accès à des programmes d'aide financière pour soutenir les personnes les plus vulnérables.

En ce sens, il est possible de lire sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qu'une municipalité peut, par ses actions, favoriser la qualité de vie de ses résidents « en offrant la diversité de logements nécessaire pour satisfaire les besoins de chaque citoyen à un prix convenant à ses revenus (p. ex. en favorisant la construction de logements locatifs abordables ou communautaires, ou, encore, l'aménagement de logements d'appoint destinés aux parents des occupants d'un logement principal). »

Ainsi, il en va de la responsabilité de la municipalité d'offrir à ses habitants un environnement où chacun peut se loger convenablement.

NOS RECOMMANDATIONS

- Définir un seuil minimal de logements sociaux dédiés aux aînés sur le territoire de la municipalité;
- Augmenter le nombre de logements sociaux dédiés aux personnes aînées;
- Travailler avec des promoteurs pour développer des habitations répondant aux besoins des personnes aînées;
- Prévoir une réduction de taxes municipales aux aînés propriétaires de plus de 65 ans;
- Faire la promotion auprès des personnes aînées pour les informer des programmes d'adaptation d'habitation disponibles.



LE TRANSPORT

Que ce soit dans les milieux ruraux ou dans les milieux urbains, il n'est pas rare que les personnes aînées ne soient pas prises en considération quand vient le temps de réfléchir au transport. Que l'on parle du transport en commun ou d'un transport adapté, les municipalités doivent en faire davantage.

Pour permettre une liberté aux personnes aînées qui ne peuvent plus conduire, les acteurs municipaux doivent pousser leurs réflexions pour offrir des services adaptés aux besoins de leurs citoyens. Pour les aider dans leurs cheminement, nous vous proposons de prendre la parole et de vous faire entendre.

NOS RECOMMANDATIONS

- Offrir la gratuité, ou une réduction des tarifs du transport collectif pour les personnes âgées de 65 ans et plus;
- Bonifier l'offre d'accompagnement-transport habituellement offert par des services bénévoles;
- Développer un service d'accompagnement en collaboration avec un organisme communautaire déjà présent dans la municipalité;
- Offrir des activités de formation aux aînés sur l'utilisation des transports collectifs.





L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

L'accessibilité aux espaces publics pour les personnes aînées est essentielle. Cela permet, entre autres, d'offrir des installations inclusives à l'ensemble de la population et plus particulièrement pour personnes aînées. Malheureusement, plusieurs d'entre eux ne sentent pas que les acteurs municipaux prennent en considération leurs besoins lors du développement d'espaces publics.

Comme les acteurs municipaux font partie de l'instance politique la plus proche du citoyen, il est essentiel que ceux-ci travaillent en collaboration avec les personnes âgées pour leur offrir un environnement qui leur ressemble et qui soit favorable à leur bien-être.

NOS RECOMMANDATIONS

- Aménagement des espaces publics permettant une meilleure accessibilité pour les personnes aînées;
- S'assurer d'avoir au minimum une personne aînée au comité d'urbanisme;
- Développer des espaces publics répondants aux besoins des personnes aînées;
- Mener des consultations auprès des personnes aînées lors de l'aménagement d'un espace public pour les rendre le plus inclusifs possible;
- Offrir des activités adaptées aux personnes aînées.



ENJEUX SOCIAUX

Tel que mentionné dans le programme MADA, « les municipalités et les MRC demeurent le niveau de gouvernement le plus près des citoyens et le plus apte à intervenir pour créer et pour maintenir un milieu de vie favorable aux aînés. » Les acteurs municipaux représentent donc une porte d'entrée centrale pour faire entendre les besoins des aînés et pour, ultimement, faire changer les choses.

Les aînés sont touchés par de multiples enjeux sociaux. Toutefois, les principaux relèvent de l'intégration participative des personnes âgées à l'économie sociale, de l'isolement et des proches aidants. Nos recommandations vont dans ce sens et encouragent l'intégration des aînés dans les différentes sphères sociales.

NOS RECOMMANDATIONS

- Si votre municipalité ne possède pas de politique MADA, nous vous encourageons à leur faire la demande;
- Promouvoir les initiatives du programme MADA au sein de toutes les municipalités;
- Valoriser la main-d'œuvre plus âgée auprès des employeurs par les corporations de développement économique;
- Favoriser la mise en place d'organismes communautaires répondants aux besoins des personnes aînées sur le territoire de la municipalité;
- Développer des activités pour les personnes aînées via le service de loisirs afin de briser l'isolement;
- Initier des projets regroupant les personnes aînées et les jeunes de l'école primaire ou secondaire sur le territoire de la municipalité;
- Faire la promotion des organismes offrant des services aux personnes aînées;
- Valoriser le rôle de proche aidant par des campagnes de promotions et des activités pour démystifier le rôle du proche aidant.

LES PERSONNES AÎNÉES, DES PARTIES PRENANTES DE LA SOCIÉTÉ

L'AQDR est fière de vous épauler et de vous soutenir dans ces démarches. Rapelons que les municipalités et les MRC sont touchées par le vieillissement de la population et qu'elles doivent renouveler leurs façons de faire et leurs politiques pour les personnes aînées. Prenons le bâton du pèlerin et faisons-nous entendre, c'est pour le bien de tous.



**LA
FORCE
DE VOS
DROITS**

1090, rue de l'Église,
bureau 204
Verdun (Québec)
H4G 2N5

514-935-1551
info@aqdr.org